

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/017 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LANCER, SIGNER ET EXECUTER UN MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE, LA GESTION, L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET INFORMATIQUE ET LA LIVRAISON DE TITRES-RESTAURANT POUR LES PERSONNELS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

L'An deux mille quinze et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MILANI Jean-Louis, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme GIOVANNINI Fabienne
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme LACAVE Mattea à M. BIANCUCCI Jean
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RUGGERI Nathalie à M. MILANI Jean-Louis
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. VANNI Hyacinthe à M. SIMEONI Gilles

ETAIENT ABSENTS : MM.

FRANCISCI Marcel, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 89/46 AC de l'Assemblée de Corse du 19 juillet 1989 relative à l'attribution de chèques-déjeuner au personnel de la Région,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer, signer et à exécuter le marché relatif à « **la fourniture, gestion, assistance technique et informatique et livraison de titres restaurant pour les personnels de la Collectivité Territoriale de Corse** » :

Lot unique	Première période		Périodes suivantes	
	Quantités Minimum	Quantités Maximum	Quantités Minimum	Quantités Maximum
	90 000	180 000	90 000	180 000

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 février 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer, signer et à exécuter le marché relatif à « la fourniture, gestion, assistance technique et informatique et livraison de titres-restaurant pour les personnels de la Collectivité Territoriale de Corse »

Le marché actuel des titres de restauration pour le personnel de la CTC arrive à terme le 22 juillet 2015. Il est donc proposé de lancer un nouveau marché.

L'appel d'offres portera sur les fournitures et services suivants :

Fourniture, gestion, assistance technique et informatique et livraison de titres-restaurant pour les personnels de la Collectivité Territoriale de Corse

La consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

A l'issue de la consultation, il sera passé un marché à bons de commandes sur quantité, selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Lot	Première période		Périodes suivantes	
	Quantités Minimum	Quantités Maximum	Quantités Minimum	Quantités Maximum
Lot 1 - Lot unique	90 000	180 000	90 000	180 000

Le marché sera conclu pour une durée de un an à compter de la notification. Il pourra être reconduit trois fois par expresse reconduction pour une durée maximale de quatre ans.

La publicité sera faite sur :

- BOAMP
- JOUE
- CORSE-MATIN

En conséquence je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à lancer, signer et exécuter le marché relatif à la « fourniture, gestion, assistance technique et informatique et livraison de titres-restaurant pour les personnels de la Collectivité Territoriale de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.